

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 22.06.2017 / No : 24 / 2017

Ouverture : 20:00 Local : Salle St-Félix - Assemblée primaire

Présidence Christian Roth
Secrétaire municipal Daniel Felley
Rédacteur du PV Daniel Felley
Membres présents Nicolas Dupont

Alain Hugo Stéphane Moix Sébastien Rhoner Gérard Birrer Samuel Veuthey

Invités présents Environ 60 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée. Il relève les faits marquants suivants :

- la Commune compte actuellement 5'871 citoyens répartis entre 59 nationalités;
- les milieux agricole et viticole sévèrement touchés par le gel de printemps;
- le maintien des emplois à la Poste de Saxon jusqu'en 2020;
- l'engagement de Mme Natacha Mottier au poste de Secrétaire des Ecoles;
- les conventions finalisées avec les Communes partenaires du Service Officiel de Curatelle (SOC) et l'Autorité de Protection des Deux Rives (AP2R);
- l'audit de l'ensemble du personnel de la Police Intercommunale des Deux Rives (PIDR) par la Commission présidée par notre Vice-Président, M. Nicolas Dupont;
- la mise à l'enquête publique des zones 30 Km/H;
- la rénovation complète du couvert de Plan-Bot;
- l'audit pour obtenir le label Gold dans le cadre de la Cité de l'Energie. Les remerciements sont adressés à M. le conseiller Stéphane Moix et aux membres de la Commission Energie;
- l'achat d'un véhicule électrique destiné aux Travaux Publics ;
- l'exposition des artistes locaux;
- la brillante victoire des Dames qui ont vaincu les Hommes par un score sans appel dans le cadre de Saxon Bouge;
- la mise en place d'engins de fitness au Stade du Pérosé;
- la construction du jardin de circulation et d'un jardin botanique à proximité de l'école;
- l'opération "nettoyage de printemps" qui a rencontré un magnifique succès;
- la promotion en 3ème ligue de l'équipe féminine du FC Saxon-Sports entraînée par M.
 Sébastien Michelet, auxquels vont les félicitations du Conseil communal;
- la séance extra-muros à vélo du Conseil communal et sa participation au tournoi interentreprises;
- le prochain défi du Conseil communal avec sa participation au sein des fanfares communales à l'occasion de la Fête de l'Abricot 2018;
- le mariage de notre collaboratrice, Mme Laetitia Ravasio-Sauthier;
- la fermeture du Café de la Place avec la remise des clés de ce commerce le 21 juillet

- prochain après 57 ans d'activité de Mme Denise Vouilloz;
- l'invitation à la population à participer à la fête du Village qui sera organisée le 23 juin prochain;
- le Marché du Terroir qui se déroulera le samedi 24 juin sur la Place de Gottefrey;
- les félicitations à M. Jean-Marc Dupont, élu Valais Star du mois de mai pour être l'initiateur de l'hôtel/boutique de Martigny;
- les 23 séances de Conseil depuis le début de l'année avec une implication réjouissante des membres du Conseil et des Commissions communales. Le Président profite de remercier l'ensemble des membres des Commissions pour leur engagement.

Ordre du jour de la séance :

- 24.01. Lecture du protocole de l'Assemblée Primaire du 15 février 2017
- 24.02. Lecture des comptes 2016
- 24.03. Rapport de l'organe de révision
- 24.04. Approbation des comptes communaux 2016
- 24.05. Décharge aux organes responsables
- 24.06. Règlement d'attribution des mérites culturels
- 24.07. Règlement communal pour la promotion des énergies renouvelables et du développement durable
- 24.08. Règlement d'encouragement à la rénovation et restauration des bâtiments : abrogation
- 24.09. Règlement sur la gestion des déchets
- 24.10. Divers

24.01 <u>LECTURE DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 15 FÉVRIER 2017</u>

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

24.02 <u>LECTURE DES COMPTES 2016</u>

Le Président fait un large tour d'horizon des comptes 2016.

Il rapporte sur :

- les comptes de fonctionnement des comptes ordinaires qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 2'684'095.83;
- les comptes de fonctionnement des services autofinancés qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 1'212'707.70 avant la constitution des fonds de réserve de Fr. 876'557.15:
- les investissements nets des comptes ordinaires de Fr. 732'372.45 et des services autofinancés de Fr. 404'850.55;
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier (Fr. 231'832.65) et administratif (Fr. 2'451'640.80);
- les amortissements des biens faisant partie des services autofinancés (Fr. 336'150.55).

Il apporte quelques précisions sur les dépenses de fonctionnement et sur les investissements importants réalisés en cours d'année, tout en relevant que la dette par habitant s'élevant à Fr. 2'156.00 (y compris les comptes autofinancés) correspond à un endettement faible. Il profite de remercier les collaborateurs et collaboratrices des différents Services communaux pour leur travail assidu.

24.03 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

M. Xavier Chappot de la Fiduciaire Dini et Chappot SA donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes 2016 et recommande de les approuver.

24.04 APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2016

Aucune question n'étant posée, les comptes communaux soumis au vote sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

24.05 <u>DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES</u>

Les comptes communaux ayant été acceptés, l'Assemblée donne décharge aux organes responsables.

24.06 RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES MÉRITES CULTURELS

M. le Vice-Président Dupont commente les éléments essentiels du règlement soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il précise que ce règlement avait été mis en place par la Commission sous l'ancienne législature, raison pour laquelle, il présente lui-même ce règlement.

Aucune question n'étant posée, le règlement soumis au vote est accepté à l'unanimité des membres présents.

24.07 <u>RÈGLEMENT COMMUNAL POUR LA PROMOTION DES ÉNERGIES</u> <u>RENOUVELABLES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>

M. le conseiller Stéphane Moix présente les éléments essentiels du règlement soumis à l'approbation de l'Assemblée Primaire. Il relève que ce règlement est intimement lié à l'abrogation du Règlement d'encouragement à la rénovation et restauration des bâtiments, selon le point 8 de l'ordre du jour.

Il précise les éléments suivants :

- ce règlement est lié à la politique énergétique développée par le Canton du Valais;
- un budget de Fr. 50'000.00 sera prévu pour permettre d'octroyer les subventions prévues dans ledit règlement;
- à ce jour, Fr. 200'000.00 de subventions cantonales sont prévues pour des dossiers concernant uniquement Saxon.

Répondant à une question de **Mme Marie-Josée Reuse**, qui trouve extrêmement compliquées les démarches pour bénéficier de subventions sur des travaux liés à des économies d'énergie, M. le conseiller Moix fait savoir que les citoyens, comme la Commune d'ailleurs, sont tributaires des changements de politique et des programmes du Canton du Valais. Il précise que la volonté du Conseil est de se baser sur les décisions du Canton, étant donné que le personnel communal n'a pas les connaissances techniques pour traiter les différentes demandes de subventions liées aux économies d'énergie.

Répondant à une intervention de **M. Raymond Minger**, M. le conseiller Moix précise que les conditions de ce règlement s'appliquent également aux résidences secondaires.

Soumis au vote, ce règlement est approuvé à l'unanimité de membres de l'Assemblée, moins une opposition.

24.08 <u>RÈGLEMENT D'ENCOURAGEMENT À LA RÉNOVATION ET RESTAURATION DES</u> BÂTIMENTS : ABROGATION

Comme l'a précisé M. le conseiller Moix au point 7 de l'ordre du jour, le Président propose à l'Assemblée d'accepter l'abrogation de ce règlement.

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins une opposition.

24.09 RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS

M. le conseiller Veuthey fait savoir que ce règlement est imposé aux communes du Valais Romand, car le Tribunal Fédéral a jugé les règlements actuels des communes non conformes au niveau du mode de perception des taxes.

Il donne les informations complémentaires suivantes :

- une campagne d'informations par presse, au niveau cantonal et communal, sera faite dans le courant de l'automne;
- les prix ont été fixés par un organisme complètement indépendant de la Commune de Saxon;
- cette dernière n'a aucune influence sur le prix des sacs, lesquels seront à disposition dans les commerces dès le mois de décembre 2017;
- les citoyens sont invités à mieux trier leurs déchets ménagers;
- la taxe de base a été définie provisoirement par le Conseil communal. Elle sera affinée dans le cadre du budget 2018;
- cette taxe a été définie selon la catégorie des ménages avec un coefficient de pondération.

Répondant aux questions de **M. Bertrand Maitre**, M. le conseiller Veuthey précise les éléments suivants :

- en cas de refus du règlement par l'Assemblée Primaire, le Conseil devra revoir sa "copie" et la Commune de Saxon risque de devenir la "commune poubelle" de la région;
- pour lutter contre l'incivilité de certains citoyens, le Conseil réfléchira à une stratégie, en s'inspirant des mesures qui seront prises par les différentes communes;
- il est prévu, à l'art. 31 du règlement, de permettre au Conseil de définir les catégories de personnes qui pourraient bénéficier de la remise gratuite de sacs à poubelle. Toutefois, le montant de cette action devra être défini dans le cadre de l'élaboration du budget 2018.

Répondant à une demande de **M. Bernard Mayencourt** concernant l'information à transmettre aux enfants sur le tri des déchets, M. le conseiller Veuthey fait savoir que l'information sera donnée aux écoles. M. le conseiller Moix précise qu'une action est déjà en cours dans les écoles, en ce sens que la Directrice et la Fondation pour le développement durable des régions de montagne ont mis en place des cours destinés aux élèves des écoles sur la manière de trier les déchets. M. le conseiller Veuthey rajoute qu'une exposition itinérante sur les déchets sera organisée en 2018 à la bibliothèque.

A la suite d'une intervention de **M. Charly Farquet**, M. le conseiller Veuthey évoque la possibilité de mettre en place une benne à plastiques à la déchetterie. Il rajoute que les commerces devront évoluer et s'adapter en proposant la récupération des emballages en plastique. Sur proposition de **M. David Anderau**, le Conseil examinera dans quelle mesure ces déchets plastiques pourraient être vendus à la SATOM, car ils sont un excellent combustible.

Répondant à une question de **Mme Nadine Wastraete**, M. le conseiller Veuthey fait savoir que les particuliers pourront toujours bénéficier de la gratuité de la déchetterie et qu'il n'y aura plus de limite de volume, notamment en ce qui concerne les déchets verts.

Mme Marie-Josée Reuse invite le Conseil à organiser des conférences afin de mieux sensibiliser la population au tri des déchets. M. le conseiller Veuthey fait savoir que cette proposition sera étudiée dans le cadre du projet Zéro déchet.

Répondant à **Mme Anna Burnier**, M. le conseiller Veuthey fait savoir que des communes pilotes testent une solution pour récolter et recycler les déchets alimentaires. Le Conseil y réfléchira sur la base des expériences faites, notamment par la Commune de Massongex. Des contacts ont été pris avec la société RETRIPA, qui gère la déchetterie, en vue d'augmenter le personnel à la déchetterie ainsi que les heures d'ouverture de celle-ci. Il évoque la possibilité d'introduire un système de cartes donnant accès à la déchetterie communale.

M. le conseiller Rhoner fait savoir que la Commission "intégration" a décidé de sensibiliser les personnes de nationalités étrangères concernant, notamment, la problématique des déchets. La Commission a rédigé une lettre de bienvenue en différentes langues qui sera adressée aux personnes étrangères nouvellement domiciliées dans notre Commune. La Commission va organiser des cours de français ainsi que des ateliers pour les personnes d'origines étrangères.

Mme Marie-Josée Roth conseille d'éditer des documents avec plus d'images et moins de texte, ce qui rend l'information plus compréhensible.

Aucune autre question n'étant posée, le Président propose à l'Assemblée d'accepter le règlement tel que proposé.

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres de l'Assemblée moins deux voix "contre".

24.10 DIVERS

M. Gabriele Piaia s'étonne du fait que, malgré l'information transmise par la Commune en relation avec les restrictions d'arrosage, certaines personnes ignorent ces directives. M. le conseiller Hugo fait savoir que la Commune a dû intervenir en urgence, étant donné la faible quantité d'eau à disposition au réservoir du Pessot. Il rappelle l'obligation pour la Commune d'avoir une réserve d'eau suffisante pour lutter contre d'éventuels incendies. Il a été constaté, qu'en cette période de sécheresse, trop d'eau potable est utilisée pour l'arrosage des pelouses, raison pour laquelle le Conseil a dû prendre ces mesures de restriction. Il informe qu'il était trop tard pour adresser un tout ménage. Il fait savoir que le Conseil mettra en place une procédure pour mieux informer la population de ce genre de problème.

Répondant à une question de **M. Raymond Minger**, M. le conseiller Hugo fait savoir que le tapis définitif sera posé prochainement au Chemin des Ecoliers. D'autre part, deux potelets seront mis en place à l'extrémité Sud de ce chemin, selon une procédure de mise à l'enquête publique provisoire qui sera faite prochainement.

Répondant à une question de **M. Bernard Mayencourt** concernant les vols à l'astuce, le Vice-Président fait savoir que des dispositions ont été prises par la PIDR pour renforcer les contrôles.

Au nom de la Fanfare "L'Avenir", **M. Joël Crettenand** remercie le Conseil communal pour la mise à disposition du Casino et de la salle St-Félix à l'occasion de son dernier concert. M. le conseiller Hugo précise que la Fanfare devrait pouvoir prendre possession de son nouveau local dans les sous-sols de la Florescat à la fin juillet selon la planification revue par les architectes.

M. le conseiller Hugo prend notre de la remarque **de Mme Nadine Wastraete** concernant l'utilisation abusive du panneau de signalisation situé près des moloks à Sapinhaut par des avis publicitaires "sauvages".

Répondant à une intervention de **M. Gabriele Pescatore**, M. le conseiller Hugo fait savoir que le rond-point mis en place sur la partie Nord du Pont de la Pierre-à-Voir a été rendu nécessaire pour améliorer la sécurité des piétons. M. le conseiller Rhoner fait savoir que la Commune a rencontré les représentants de la Police cantonale et du BPA pour améliorer la sécurité aux abords de l'école, notamment par la mise en place de nouveaux passages piétons.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h50. Il profite de remercier les collègues du Conseil ainsi que les membres du personnel communal pour l'excellent travail accompli à ce jour. Il souhaite aux membres présents d'agréables vacances estivales et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Président :	Le Secrétaire :
Christian Roth	Daniel Felley